

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
MARDI 2 SEPTEMBRE 2025 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Michel Chénier, conseiller :	siège n° : 4
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédéric Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absents :

M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h07.

Trois personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes d'août 2025
 - 6.3. Désignation d'un célébrant aux mariages pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski
 - 6.4. Scrutin général du 7 novembre 2021, salaires du personnel électoral
 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Pas de point à traiter
 8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Autorisation de paiements à Construction Jalbert et Pelletier inc.
 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Acceptation de soumission pour étude de caractérisation des sols sur la rue Leblanc
 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
Pas de point à traiter
 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- Pas de point à traiter
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-09-124 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-125 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- Pas de réunion à la MRC en août. Des rencontres ont eu lieu pour le site de Saint-Moïse et il a été convenu d'attendre après les élections pour la tenue du BAPE;
- Les revenus éoliens semblent indiquer qu'ils seront en hausse comparativement à 2024.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**
Absent

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Tant au niveau des ressources humaines que de l'aqueduc, les choses sont stables.

M. Michel Chénier, conseiller : **siège n° : 4**
Rien à signaler

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**
Absente

M. Waren Soucy, conseiller : **siège n° : 6**
Rien à signaler

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Maison des Jeunes Gaëlle Toanen : invite la municipalité le 13 septembre à une journée de célébration pour son 25^e anniversaire;

Association du cancer Est-du-Québec : sollicite la municipalité pour un don;

Parc du Mont-Comi : sollicite la municipalité pour des publicités sur son télésiège;

25-09-126

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 août 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 août 2025 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25732 à 25750	35 314.26\$
Dépôt direct # 500929 à 500957	204 805.55\$
Prélèvements #4145 à 4181	93 781.49\$
Salaire employés (20/07 au 16/08/25)	42 671.62\$
Salaires pompiers	255.25\$
Salaires élus (août)	2 560.77\$
Total	379 388.94\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-127

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER AOÛT 2025

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 août 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-128

6.3 - DÉSIGNATION D'UN CÉLÉBRANT AUX MARIAGES POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE pour célébrer des mariages, une municipalité doit désigner une personne de son organisation auprès du Directeur de l'État Civil;

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Lee directeur général greffier-trésorier est aussi commissaire à l'assermentation ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme monsieur Frédéric Lee à titre de célébrant officiel pour les unions civiles;

QUE monsieur Frédéric Lee directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires lors de la célébration d'unions civiles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-129

6.4- SCRUTIN GÉNÉRAL DU 2 NOVEMBRE 2025, SALAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU le scrutin général prévu pour le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* donne le pouvoir aux municipalités d'établir la rémunération du personnel électoral ;

ATTENDU QUE cette même loi établit aussi les montants payables lors d'une élection;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire appliquer les montants prévus à la loi;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la rémunération du personnel électoral lors de l'élection du 2 novembre 2025 soit établie en fonction du tableau suivant :

RÉSUMÉ DES SALAIRES SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025 SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI				
Poste	Scrutin	Votes par anticipation	Liste électorale	Comm. de révision
Président d'élection	671 \$	447 \$	0,505\$/ électeur	22,54 \$
Secrétaire d'élection	503,25 \$	335,25 \$	N/A	N/A
Scrutateur	20,13 \$	20,13 \$	N/A	N/A
Secrétaire bureau de vote	19,32 \$	19,32 \$	N/A	N/A
Vérificateur table d'identité	16,1	16,1	N/A	N/A

Membre comm. de révision Primo	N/A 20,13	N/A 20,13	N/A N/A	22,54 \$ N/A
-----------------------------------	--------------	--------------	------------	-----------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-130 8.1 – AUTORISATION DE PAIEMENTS À LES CONSTRUCTIONS JALBERT ET PELLETIER INC.

ATTENDU QUE des travaux de rechargement devaient être complétés sur des endroits dans la municipalité;

ATTENDU QUE du matériel était nécessaire afin de préparer le mixte d'abrasif pour l'hiver;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement des factures suivantes à Jalbert et Pelletier inc. (taxes incluses):

#	Prix	Compte
31865	5 751.97\$	02-33000-635 (abrasifs rangs)
31863	8 286.83\$	02-32000-529 (entretien bouts de rangs)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-131 9.1 – ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES SOLS SUR LA RUE LEBLANC

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a octroyé un mandat de réalisation de plans et devis à Aqua Ingenium pour des travaux sur la rue Leblanc,

ATTENDU QUE pour mener les plans et devis à bien, une étude de caractérisation des sols et environnementale doit être menée;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission d'Aqua Ingenium au montant de 29 225.00\$ avant taxes pour la réalisation d'une étude de caractérisation des sols et environnementale;

QUE cette charge soit imputée à la programmation de la TECQ 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

25-09-132 13.1 – DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE DES RANGS-DU-NORD POUR LA SAISON 2025-2026

ATTENDU QUE le Domaine Valga opère des activités touristiques quatre-saisons qui amènent près de 20 000 visiteurs annuellement;

ATTENDU QUE pour accéder au Domaine Valga le seul lien routier est la Route des Rangs-du-Nord;

ATTENDU QUE pour le projet de développement domiciliaire des Lacs Hallé et l'Italien, les orientations primaires sont positives;

ATTENDU QUE les visiteurs qui fréquentent le consomment aux commerces de détail de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE le Domaine Valga qui est sis en bordure du lac des Frères fait partie de la nouvelle route touristique des « Lacs et Légendes » soutenue par Tourisme Bas-Saint-Laurent;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski prend à sa charge les opérations de déneigement de la Route des Rangs-du-Nord jusqu'à la ligne qui la sépare de la Municipalité de Saint-Donat;

QUE les ententes de déneigement entre le Domaine Valga et la municipalité survenues depuis deux ans deviennent caduques de par cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-133

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

DE lever l'assemblée il est 20h21

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire